



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 18.044**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs des concessions  
dans les cimetières  
Monperrier, Maine-Geoffroy et Les Tilleuls***

**==°°°°°==**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 mai 2016 (DC N°16/226) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du 15 juin 2016 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 02 juin 2016,

**D E C I D E**

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Les Tilleuls, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<b><u>I - CIMETIERE MONPERRIER</u></b>		
Concession (renouvelable) emplacement de 1ml x 2ml (+ intertombe obligatoire de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)		
o 10 ANS (1 place en terre)	110,00 €	121,00 €
o 30 ANS	315,00 €	347,00 €
o 50 ANS	535,00 €	589,00 €
<b>Caveau dépositoire</b>		
o les deux premiers mois (par jour)	0,95 €	2,00 €
o les mois suivants (par jour)	2,00 €	4,00 €
<b><u>SITE CINERAIRE MONPERRIER</u></b>		
o Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	33,00 €	50,00 €
o Bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie – gravure non comprise)	195,00 €	210,00 €
o Dépositoire temporaire (Case d'1 urne) (limité à 12 mois maximum)	17,00 €	30,00 €
<b><u>COLUMBARIUM</u></b>		
o Réouverture d'une case Columbarium (Module 15 cases, octogonal 12 cases ou pilier 3 cases)	55,00 €	61,00 €
o <u>Module de 15 cases</u> avec porte propriété de la Ville (Pas de gravure) <i>(sont autorisés : plaque et vase autocollants).</i>		
- 5 ans (la case de 2 urnes)	325,00 €	358,00 €
- 15 ans (la case de 2 urnes)	585,00 €	644,00 €
o <u>Octogonal « Eole » 12 cases</u> <i>La porte est propriété de la Ville.</i> <i><b>(Pas de gravure – sont autorisés : plaque et vase autocollants)</b></i>		
- 5 ans (la case de 2 urnes)	375,00 €	424,00 €
- 15 ans (la case de 2 urnes)	625,00 €	710,00 €
o <u>Pilier de 3 cases</u> avec porte propriété de la Ville. <i>(sont autorisés plaque et vase autocollants).</i>		
- 5 ans (la case 2 urnes)	400,00 €	440,00 €
- 15 ans (la case 2 urnes)	690,00 €	760,00 €

<p><b>* Emplacement terrain pour caverne</b> (à construire)</p> <p>➤ <u>Site Rose de la Clarté</u> : emplacement de 0,70 cm x 0,70 cm (<i>dalle granit rose de la clarté 70 x 70 cm - épaisseur 5 ou 4,5 à l'avant et 5 cm à l'arrière non fournie – à poser sur cuve ou fosse</i>). - 30 ans</p> <p>➤ <u>Site Champêtre</u> : <i>emplacement de 1m x 1 m avec ou sans passe pied – (séries de 2 ou 3 caverne accolés, cuve à ras le sol et situés à 1,10 m de l'allée) tout type de monument.</i> - 30 ans</p> <p><b>* Caverne Familial</b> Rose de la Clarté Renouvellement location. (Cuve et dalle propriété de la Ville – pas d'inscription sur la dalle) Cavernes N°1 à 5 - 30 ans</p>	<p>285,00 €</p> <p>310,00 €</p> <p>870,00 €</p>	<p>399,00 €</p> <p>434,00 €</p> <p>957,00 €</p>
<b>II – CIMETIERE LES TILLEULS</b>		
<p><b>* Emplacement</b> (renouvelable) concession (1e m<sup>2</sup>) - 30 ans - 50 ans (+ inter tombe <b>obligatoire</b> de 0,20 cm à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</p> <p><b>* Emplacement caverne</b> (tout type de monument) - 30 ans (1m x 1m)</p> <p><b>* Caveau dépositaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les deux premiers mois (par jour)</li> <li>○ les mois suivants (par jour)</li> </ul>	<p>265,00 €</p> <p>430,00 €</p> <p>400,00 €</p> <p>0,95 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>300,00 €</p> <p>470,00 €</p> <p>450,00 €</p> <p>2,00 €</p> <p>4,00 €</p>
<b>III – CIMETIERE MAINE GEOFFROY</b>		
<p><b>* Emplacement</b> (renouvelable) concession - 30 ans - 50 ans (+ inter tombe <b>obligatoire</b> de 0,20 cm à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</p>	<p>Le m<sup>2</sup></p> <p>265,00 €</p> <p>430,00 €</p>	<p>300,00 €</p> <p>470,00 €</p>

<b><u>IV – DROIT DE PLACE</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint</li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">- par m² et par jour</p>	1,40 €	2,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 – Fonction 026 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 12 mars 2018**

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de l'accomplissement  
 des formalités légales  
 le 14 mars 2018  
 Certifié Conforme

Pour le Maire,  
 Et par délégation  
 Le Premier Adjoint,  
 Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
 Par délégation du Maire,  
 Le Directeur Général des Services  
 HUBERT THOMAS

